Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan directeur des rives du Léman

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de plan directeur des rives vaudoises du Léman. Il le soumettra à l'approbation du Grand Conseil lors de la session de décembre. Ce plan a pour but de protéger les paysages et les milieux naturels situés au bord du Léman, mais aussi de permettre un développement cohérent et diversifié du potentiel existant (espaces construits, activités et équipements nautiques, sportifs et touristiques). Outre la politique générale de l'Etat de Vaud en matière d'aménagement et de gestion des rives du Léman, le plan directeur comprend des fiches décrivant plus de 100 mesures à réaliser et un programme de mise en ?uvre.

Le plan directeur des rives du Léman est le résultat d'études menées de 1991 à 1993, suivies de phases de consultation des partenaires concernés et d'information du grand public. Son périmètre inclut le domaine lacustre proche de la rive et les espaces s'étendant du bord du lac à la route cantonale.

La création d'un cheminement riverain continu est la mesure la plus connue. Elle n'est de loin pas la seule. En effet, le plan propose entre autres mesures pour les domaines suivants :

aménagement du territoire: maintenir une faible densité de construction, réviser des plans d'affectation cantonaux et communaux;

sites, monuments et grandes propriétés: établir des plans spéciaux pour garantir la protection des sites, créer un partenariat favorisant la promotion des grandes propriétés;

protection et gestion des espaces naturels: maintenir et promouvoir la diversité des milieux, conserver et restaurer les plus vulnérables, créer des secteurs naturels ouverts au public;

ports: promouvoir l'extension des installations portuaires existantes, créer de nouvelles installations si nécessaire;

plages: favoriser la création ou l'agrandissement des plages compatibles avec la législation sur la protection des eaux;

voies de communication: créer des parkings et aires de repos près de la route cantonale, créer un itinéraire cyclable continu entre Mies et Villeneuve, etc.

Le programme d'action du plan fixe des priorités en vue de la mise en ?uvre des mesures, évalue les coûts et propose un mode de financement. Les dépenses d'investissement de la première étape (1998-2001) se montent à 4'380'000 francs pour l'Etat et 1'700'000 francs pour les communes et les tiers.

Quand le plan directeur des rives du Léman aura été adopté par le Grand Conseil, il sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 1997

Victor Ruffy, géographe au Service de l'aménagement du territoire (SAT), (021/316'74'19
Daniel von Siebenthal, géographe au SAT, (021/316'74'18 Cornelis Neet, conservateur de la faune, (021/694'82'01